

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-CF1048

présenté par
M. Anato, rapporteur

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 43, insérer l'article suivant:

Mission « Solidarité, insertion et égalité des chances »

Le Gouvernement remet au Parlement, avant le 1^{er} septembre 2022, un rapport dressant un état des lieux relatif aux travaux menés concernant la modernisation de la délivrance de la prime d'activité et le développement d'outils de récupération automatique des données déclaratoires des bénéficiaires.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2019, le Gouvernement avait annoncé que le versement de la prime d'activité pourrait être automatisé à compter de l'année 2020. Cette évolution constituerait un progrès significatif pour lutter contre le non recours et simplifier les démarches des foyers bénéficiaires de cette prestation.

Cet amendement prévoit donc la remise d'un rapport au Parlement sur l'état d'avancement des travaux conduits pour moderniser la délivrance de la prime d'activité.